



## ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

### *Résolution 03-2022-2023 Frais de fonctionnement du conseil d'établissement*

Attendu que :

1. Le CÉ dispose d'un montant de 400\$ pour son fonctionnement
2. Ce budget n'est pas reconduit à l'année scolaire 2023-2024

Il est proposé de :

D'accepter d'utiliser la somme de 400\$ prévue au budget de fonctionnement pour défrayer les coûts du « vin-fromages » de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin et une partie de l'activité sociale des enseignants pour souligner les départs en fin d'année.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.



Signature de la Présidence



Signature de la direction